



A t'on le droit de me demander un dédommagement???

Par jay83, le 28/09/2009 à 09:10

Bonjour, ma compagne et moi avons mis un véhicule en vente sur internet. Une personne tenant un garage de véhicule d'occasion sur la région parisienne m'appelle pour avoir des renseignements, il négocie le prix à 4500€ par téléphone et me dit qu'il est d'accord. Il m'envoie également un mail comme quoi il me confirme qu'il m'achète le véhicule et me demande à quel ordre doit-il mettre le chèque de banque. Je précise qu'à ce moment-là la personne n'a toujours pas vu la voiture. Cette personne me donne rendez-vous à la gare de Lille où son père regardera la voiture et me règlera. Nous faisons donc la route (environ 70 km avec le véhicule en question plus une seconde voiture en pensant ne revenir qu'avec cette dernière) pour aller à sa rencontre. Le père du Monsieur nous y attend, regarde la voiture comme prévu et se rend compte que le véhicule n'a pas la climatisation, je précise que notre annonce ne mentionne en aucun cas cette option sur notre véhicule. Le père téléphone à son fils qui est l'acheteur et me le passe, ce dernier m'explique qu'il ne veut pas de ce véhicule et me traite de menteur, que la voiture ne vaut plus 4500€ mais 3000€ sans la clim et que je lui fais perdre son temps (d'un ton vulgaire et désagréable). C'est alors qu'il me somme de lui payer comme dédommagement le billet de train aller-retour et le temps perdu soit environ une centaine d'euros, sans quoi il engagera des poursuites judiciaires. Je refuse donc de lui verser le montant comme je trouvais ça anormal et le contact raccroche. Le père de ce dernier me demanda si un accord n'était convenu avec son fils et je répondis que je refusais de payer quoi que ce soit. Ce Monsieur s'éclama qu'il n'avait plus de temps à perdre et s'en alla. Je précise qu'aucun papier nous engageant à verser un dédommagement quel qu'il soit ni à vendre ce véhicule à cette personne ne fut signé, seul le mail confirmant que la personne nous achèterait le véhicule est en notre possession. Ma question est : est-ce que cette personne peut vraiment nous poursuivre pour ne pas lui avoir réglé son dédommagement? Jérôme .62

Par **frog**, le **28/09/2009** à **09:34**

[citation]est ce que cette personne peut vraiment nous poursuivre pour ne pas lui avoir régler son dédommagement?[/citation]

Non.

Par **jay83**, le **28/09/2009** à **09:53**

Merci pour votre réponse.Salutation